

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois... 6s-3d.
(payable à l'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s; payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
d'en donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fahre, ecr.
3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET
DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.

Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.

Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, franc de port,
à STANISLAS DRAPEAU,
Rue Ste. Famille, côté
de Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 3 Novembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

Ephémérides.

[POUR LE 3 NOVEMBRE.]

—(8^{SIÈCLE}). Saint Hubert, patron des chas-
seurs. On sait qu'il fut converti miraculeusement
à la chasse, par une vision de la Croix.—Un évê-
que et souverain d'Allemagne du siècle dernier
rassemblait, ce jour-là, toute sa suite dans la
chapelle de son palais, dont les candélabres étaient
de bois de cerf et les ornements de couleur verte.
Le prince, en habits pontificaux de même couleur,
commença la messe au bruit des fanfares d'un
nombreux orchestre des cors, qui faisait retentir le
débucher à la consécration, et à la communion
l'halhali. Puis la chasse s'ouvrait.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

LE DOCTEUR BOUSSEAU.

(Suite.)

IV.

UNE DOUCHE.

Le lendemain, tout était en grand émoi
au village du Pin-en-Mauge. Durant la
nuit, on avait aperçu des feux sur les col-
lines environnantes; Cathelineau fut aussitôt
éveillé. Le futur généralissime eut un
moment de grave hésitation: ces feux
étaient le signal convenu entre les paroiss-
es disposées à l'insurrection; mais qui
les avait allumés? ce signal devait être
donné par lui; pourquoi d'autres avaient-ils
pris l'initiative? Cathelineau fut épouvan-
té d'abord de la responsabilité que ces ac-
tes avaient assumé; puis, ayant prié
Dieu de lui donner conseil, il fit allumer
sur la place de la paroisse un morceau de
fascines. La chaîne des signaux, un ins-
tant interrompue, se renoua aussitôt.

Les heures qui suivirent, furent pleines
d'inquiétudes. Les parents de Cathelineau
s'étaient assemblés en conseil, mais
les avis étaient différents; le jour com-
mençait à poindre, que rien encore n'avait
été résolu. Ce fut alors que l'on vit arri-
ver haletant, couvert de poussière, Jac-
ques Manceau, détaché par Étienne pour
porter la nouvelle des victoires de Saint-
Florent. Cet heureux événement changea
l'indécision en ardeur. Cathelineau,
après avoir rendu grâce au ciel, donna
incontinent l'ordre de se préparer au
départ.

Les paysans se séparèrent; Cathelineau
resta seul avec sa femme et l'abbé Saul-
nier. Jusque-là, Renée n'avait pas pro-
noncé une parole; mais enfin vaincue par
la douleur, elle jeta ses bras autour du cou
de son mari, et fondit en larmes en di-
sant:

“ Que vont devenir mes pauvres en-
fants ?

—Dieu est bon, dit Cathelineau en se
détournant pour cacher son émotion. Son
service m'appelle; je laisse à sa garde tout
ce que j'ai de cher en ce monde; il vous
protégera.

—Mais toi, mon homme, toi, s'écria
Renée, si tu n'allais pas revenir ?

Un feu subit illumina le regard du
paysan.

“ Il ne faudrait pas pleurer sur moi,
femme, dit-il; je serais mort en accom-
plissant mon devoir. Pour vous et les or-
phelins,—la voix de Cathelineau trembla
en prononçant ce dernier mot,— ceux qui
survivraient parmi nos frères prendraient
soin de vous.”

Les sanglots de la jeune femme redou-
blèrent.

“ Il n'y a donc plus d'espoir! murmura-
t-elle d'une voix brisée.— Oh! prenez
pitié, monsieur le recteur, dites-lui....

—Ma fille interrompit le prêtre, je vous
excuse et compatis à vos larmes. Il n'est
pas donné à tous de sacrifier le bonheur
terrestre sans murmure.... Je prierai pour
vous, afin que Dieu, vous raffermissant
dans la foi, détache votre cœur des choses
de ce monde. Alors, vous serez ce que
vous devez être, femme chrétienne; vous
ne viendrez plus jeter votre douleur entre
le devoir et votre époux; loin d'amollir
son courage, vous le soutiendrez; et le
chef des soldats de la croix, se préparant
pour une longue et dangereuse bataille,
n'aura plus à soutenir ces cruels assauts
domestiques, obstacles plus puissants que
les armes de l'ennemi.”

L'abbé Saulnier avait parlé d'une voix
douce, mais ferme; la pauvre Renée
baissa la tête et se retira.

Assez d'autres femmes, durant cette
guerre, firent preuve d'une vaillance virile.
Renée était une timide et simple ménagère,
bonne pour aimer ses enfants et son mari,
capable de ce dévouement qui ne dépasse
pas le seuil domestique. Elle avait com-
pris et aimé Cathelineau tel qu'il était au-
trefois; maintenant, elle s'effrayait, parce
qu'elle ne le reconnaissait plus. Certains
pourront trouver prosaïque cette peinture
de la rustique mère de famille; barrant le
passage à l'homme que pousse une mission
providentielle; mais nous ne sommes point
arrivés encore au temps où la Vendée,
hommes, femmes, enfants, vieillards, ne
fera plus qu'un seul corps animé d'un seul
et indomptable courage. Nous sommes à
l'heure des craintes et des hésitations;
chaque âge, chaque sexe conserve encore
son caractère de force ou de faiblesse indi-
viduelle. Patience! bientôt la croix va
se lever, bannière adorée de tous, sym-
bole de salut et de victoire. Alors, il n'y
aura plus de larmes; la veuve saisira le
mousette de son époux mort, pour le ven-
ger ou continuer son œuvre; l'aïeul verra,
les yeux secs, tomber autour de lui trois
générations de fils, et bénira les desseins de
Dieu; l'enfant sentira grandir son cœur
dans sa faible poitrine; il s'enfuira, quel-
que nuit bien noire, de la demeure pater-
nelle; il bondira sous les balles qui passent
en sifflant à hauteur d'homme, et s'assiéra
en riant sur le canon conquis par sa petite
main désarmée.

A peine Renée était-elle sortie que Jac-
ques souleva le loquet de la porte et entra.
Il semblait embarrassé; sa main tourmen-
tait machinalement les larges bords de son
chapeau de paille.

“ Monsieur le recteur, dit-il, m'est avis
que vous allez dire la messe avant de
partir ?”

L'abbé Saulnier répondit par un signe
de tête affirmatif.

“ C'est que, voyez-vous, continua le
jeune paysan, j'aurais voulu, si c'était
un effet de votre complaisance, me marier
ce matin.

—Te marier ce matin ? répéta le prêtre avec surprise.

—Voilà la chose ! Vous allez me dire que ce n'est pas le moment. Pourtant, je puis être tué dans la bagarre, et le père se fait vieux.... Ma pauvre mère est morte, monsieur le recteur ; si Marie était une fois ma femme, le père ne resterait pas tout seul.

—Tu es un brave enfant, Jacques ; mais.... ton père consent-il ?

—Pour ça, voilà mon oncle qui le sait bien.... D'ailleurs, nos bans sont publiés ; quant à Marie, elle m'attend à la porte.

—Qu'elle vienne ! " dit l'abbé Saulnier.

Jacques se précipita sur la main du prêtre qu'il baissa avec transport.

Une heure après, la messe de mariage se célébrait dans la demeure de Cathelineau. C'était là, s'il en fut jamais, une austère cérémonie. D'autres s'unissent pour vivre ensemble, heureux ; ici, le mariage était un adieu. La fiancée pleurait ; l'époux, avant de prononcer le serment conjugal, n'avait-il pas fait, en épousant le glaive, un autre et plus solennel serment ? L'union consommée, au lieu d'être reconduits en pompe à la demeure commune, les deux mariés se séparèrent. Marie suivit ses compagnes ; Jacques lui mit un baiser au front et prit rang parmi ses frères.

" A présent, se dit-il, le père a deux enfants ; il n'y en a qu'un à se battre ; il aura quelqu'un pour l'aimer sur ses vieux jours."

Les gars du Pin-en-Mange étaient au nombre de cent, à peu près. C'était, pour approcher aussi près que possible de la vérité, sans avoir recours au néologisme, c'était l'armée officielle de la Vendée ; les insurgés de Saint-Florent, enfants perdus, sans chef reconnu, sans but précis, ne faisaient pas régulièrement partie de l'association. Cathelineau ! voilà la souche réelle, unique de la grande armée royale.

La troupe se rendit processionnellement, escortée de toute la population du village, sur la place de la paroisse. Cathelineau monta sur les degrés de la croix du cimetière, et prononça un discours. Fussions-nous Tite-Live, nous ne nous permettrions point de composer à froid une harangue pour remplacer les paroles du chef vendéen. La tradition ne les a point conservées. Ce dut être d'ailleurs une de ces improvisations courtes, rapides, dont le geste et la profonde sympathie, qui lie l'auditoire à l'orateur, font la principale force : soit dit en passant, si les grands hommes de l'antiquité prononcèrent réellement en temps et lieu les triomphantes harangues que les historiens leur prêtent si généreu-

sement, il faut croire que les jours avaient alors trente-six heures ou que les batailles ne duraient que dix minutes.

Une croix fut bénie par l'abbé Saulnier entre les mains de Cathelineau ; lorsque cette croix se releva pour rester désormais, en guise de bannière, au milieu des rangs vendéens, un inexprimable enthousiasme fit battre le cœur du plus faible. Au moment où se donna le signal du départ, Cathelineau passa son chapelet autour de son cou ; cela remplaçait, jusqu'à nouvel ordre, les épaulettes de lieutenant général.

Vers dix heures du matin, la troupe se mit en marche. La foule l'accompagna jusqu'à l'extrémité du village. Là, Cathelineau, donnant l'exemple, serra sa femme et ses enfants contre sa poitrine, et prononça l'adieu. Bien des larmes furent répandues en ce moment. Longtemps après que le dernier Vendéen eut disparu au détour de la route, les femmes restèrent, écoutant les bruits de la marche, et faisant des vœux pour le retour.

" Que la volonté de Dieu soit faite ! " dit enfin René, qui avait trouvé la résignation dans la prière.

Et toutes reprirent le chemin de leurs cabanes solitaires.

PAUL FÉVAL.

(A continuer.)

JOURNAL HISTORIQUE.

La destruction des Hurons.

A l'occasion d'une découverte faite dans l'Isle St. Joseph,
AUJOURD'HUI CHARITY'S ISLAND.

[Suite.]

Le 14 juin [1] de l'année 1649, les Missionnaires et les autres Français, pour mieux cacher leur retraite, montèrent, à 5 heures du soir, sur un radeau construit de leurs mains et s'avancèrent sur le Grand Lac avec leur petit bagage, en se dirigeant à force de rames vers l'île St. Joseph [2]. Ils voyagèrent toute la nuit, et arrivèrent fort heureusement, le lendemain matin, au rivage désiré. Ils virent en peu de temps plus de 300 familles se grouper autour d'eux. Ces infortunés, tristes débris d'un

(1) Le P. Charlevoix dit, le 25 mai. Nous avons mieux aimé suivre la Relation de ces événements imprimée en 1649.

(2) Avant que l'île, qui donne occasion à cet article, eût été appelée St. Joseph, deux villages Hurons, sur la terre-ferme voisine, avaient reçu successivement ce nom des missionnaires par dévotion pour le principal patron de ce pays. Le premier était Ibonatiria, où le P. de Brebeuf établit en 1634, la première mission stable, qu'il fallut abandonner en 1628, parce que la contagion l'avait presque entièrement dépeuplée : le second était Teanoustyac, à 7 lieues de Ibonatiria. C'était un village très-fortifié, le plus considérable du pays et le plus voisin des Iroquois.

vaste naufrage, furent recueillis sur cette terre hospitalière, où la religion les entourait de ses consolations et de ses sollicitudes.

Les Missionnaires se mirent aussitôt à l'œuvre pour se garantir d'une invasion ennemie. Ils tracèrent le plan d'un fort flanqué de 4 bastions réguliers. On le vit bientôt s'élever sur la rive méridionale de l'île, près du lieu qui semblait le plus favorable à un débarquement. Ses murs en pierre, hauts de près de 14 pieds, ses nombreuses meurtrières qui permettaient de le garnir de défenseurs, et son fossé profond le mettaient à l'abri, surtout de la part des barbares, du feu, de la sape, ou de l'escalade.

Ce n'était pas assez de cette sage précaution, il fallait couvrir aussi par quelques ouvrages avancés le village de Hurons, qui devenait chaque jour plus considérable. On vit bientôt en effet cent vastes cabanes à berceau, réunies sur un plateau voisin. Chacune d'elles renfermait selon l'usage de ce peuple, 8 et quelquefois 10 familles, c'est-à-dire 60 à 80 personnes. Quelques bastions détachés furent jetés sur les points les plus avantageux, pour protéger cette nombreuse population, et les Missionnaires réglèrent avec ordre le système de la défense dont toute la disposition fut abandonnée aux Français.

Toutes ces mesures très-efficaces contre un fléau plus terrible peut-être encore ; c'était la famine, qui allait dans les intervalles de trêve, que leur laissait leur implacable ennemi, achever de les ruiner. En effet pendant le reste de l'Été, ces infortunés, privés presque entièrement de la chasse et de la pêche dans la crainte de l'Iroquois, n'avaient vécu que de racines et de fruits recueillis dans les bois voisins ; mais quand l'hiver approcha avec sa rigueur accoutumée, le tableau devint affreux. Les campagnes n'offraient plus de ressources à cette foule affamée. Toutes les provisions ne consistaient que dans une petite quantité de glands que les Missionnaires distribuaient avec mesure, pour pouvoir assister tout le monde, et prolonger leur vie jusqu'au printemps suivant : Les Relations contemporaines nous font le récit détaillé des souffrances de ce peuple réduit à la dernière extrémité. " Les plus dégoûtantes ordures, raconte le P. Ragueneau témoin oculaire de tous ces malheurs, des chiens, tout ce qui tombait sous leurs mains leur servait d'aliment. Ils ressemblaient tous à des squelettes vivants. " Quoique les Hurons avari d'être Chrétiens, ne regardassent pas comme un péché de manger leurs ennemis, pas plus que de les tuer, cependant ils avaient autant d'horreur de manger de la chair humaine. " Mais ici tout céda à l'impérieuse nécessité du premier des besoins. Les liens de pitié et du sang n'étaient même plus respectés. On en a vu déterrer des cadavres pour se nourrir de leurs chairs corrompues. On a vu des mères dévorer leurs enfants morts sur leur sein faute de nourriture, et des enfants se jeter sur les cadavres des auteurs de leurs jours pour se nourrir encore une fois de leur substance. La mort commença bientôt ses ravages. Ils furent terribles, surtout quand la maladie contagieuse, compagne ordinaire de la famine, se jeta sur cette

population épuisée, comme sur une proie facile. Les enfants dont la vie se trouvait altérée dans sa source, tombèrent en très-grand nombre victimes du fléau. Au milieu de cette profonde affliction, on vit se renouveler les scènes les plus attendrissantes, et des actes d'héroïsme et de résignation chrétienne, dignes des plus beaux siècles de l'Eglise. La Foi et la piété des Hurons grandissaient sur ce théâtre de douleur, en proportion de leurs épreuves et des pertes qu'ils faisaient, et au moment de voir périr leurs familles, leur patrie et leur nationalité, toutes leurs pensées et toutes leurs espérances se tournèrent vers la religion. La chapelle qui servait au service divin était trop petite, pour contenir la foule des priants. Dix et douze fois le matin, et autant de fois dans la soirée, elle se remplissait, et se vidait pour laisser à tous le bonheur d'assister aux St. Mystères, ou d'entendre parler de Dieu.

Pendant l'hiver, les nouvelles les plus affligeantes vinrent augmenter encore dans leurs cœurs la crainte et la consternation. Deux Hurons chrétiens étaient parvenus à s'échapper d'une bande de 300 Iroquois. Ils accoururent à l'île St. Joseph pour annoncer à leurs infortunés compatriotes les succès croissants et de plus en plus sinistres de leurs ennemis. Les Iroquois n'étaient irrésolus que sur le choix de leurs victimes. Ils balançaient entre deux partis également désastreux, celui de se jeter sur la nation du Petun pour la détruire ou celui de pénétrer dans l'île St. Joseph, et de renverser cette dernière retraite des Hurons.

Ce projet, connu bientôt dans l'île, jeta l'effroi dans tous les cœurs. Les Sauvages quittèrent leurs cabanes et se retirèrent dans le Fort bâti par les Missionnaires : mais on apprit peu de jours après quelle détermination avait prise l'ennemi. Il s'était jeté sur la nation du Petun (3), voisine et alliée des Hurons, chez laquelle un grand nombre d'entre eux, avaient trouvé une retraite qui leur paraissait hors de tout danger. Les Iroquois y portèrent la désolation et la mort. Le village de *St. Jean*, que ces peuples appelaient *Etharita*, fut surpris par l'ennemi, au moment où les guerriers pleins de confiance dans leur nombre et leur valeur, marchaient par une autre route pour aller le chercher. Il n'y trouva que des femmes des vieillards, et des enfants, dont les bras impuissants ne purent faire aucune résistance : tout fut mis à feu et à sang. Le P. Charles Garnier, leur Missionnaire, au bruit de cette attaque imprévue, accourut sur la scène. Les vociférations des barbares, et les cris des victimes, lui révélèrent bientôt la plus horrible des catastrophes. Plus occupé de son troupeau que de lui-même, il se porta partout où il espérait trouver des mourants à fortifier, des pécheurs à absoudre, ou des catéchumènes à régénérer. Il trouva la mort dans cet exercice de charité et de zèle. C'était celle qu'il désirait depuis longtemps. Frappé mortellement par un Iroquois, qui courut aussitôt chercher de nouvelles victimes, ce bon Pasteur ranima ses forces défaillantes

(3) Cette nation demeurait dans les montagnes au sud-ouest à 12 lieues des Hurons, et formait 9 villages. Le grand usage et le grand commerce qu'elle faisait du tabac, nommé alors *Petun* par les Européens, lui mérita cette dénomination. Son nom Sauvage était *Tionnonlatronon*.

pour satisfaire encore une fois avant de mourir, le besoin de son cœur. Il se relève avec peine sur les genoux, joint les mains, et jette les yeux vers le ciel, pour renouveler son sacrifice, puis regardant autour de lui, il voit à 10 ou 12 pas un Huron expirant. Il fait un effort, et se traîne plutôt qu'il ne marche vers son néophyte. Deux fois ses forces trahirent son courage, et deux fois il se releva pour tenter encore de soulager son frère, ou du moins pour mourir près de lui, et comme en lui montrant le chemin du ciel. Le lendemain on rencontra son cadavre à côté de celui du Huron. Deux coups de hache sur les tempes avaient découvert sa cervelle, et achevé son sacrifice (4)

Les guerriers de ce village, après une course inutile, rencontrèrent les traces de leur ennemi à son retour, et se doutèrent alors du malheur qui était arrivé ; bientôt ils l'apprirent de leurs propres yeux. A la vue des ruines de l'incendie encore fumantes, devant les cadavres de leurs parents, de leurs femmes et de leurs enfants, ils restèrent une demi-journée dans un profond silence, assis à terre, sans lever les yeux, ni pousser un soupir. C'est le grand deuil des Sauvages et surtout des guerriers. Ils laissent, disent-ils, les larmes, les gémissements et les cris aux femmes et aux enfants. Le lendemain (5) de ce triste événement, le P. Noël Charbanel fut tué par un apostat.

Le retour du printemps fit renaitre dans le cœur des Hurons de l'île St. Joseph, l'espérance de porter remède à leur cruelle situation ; mais ils n'étaient pas encore au terme de leurs épreuves, et ils avaient à boire jusqu'à la lie le calice de l'humiliation et de la douleur. Une troupe nombreuse d'entre eux voulut gagner le continent voisin pour chercher un peu de nourriture. Elle s'aventura sur la glace du Lac, très-peu sûre à cette époque. Au milieu du trajet ce pont fragile se rompit sous leurs pas, et presque tous disparurent dans l'abîme. D'autres s'étaient dispersés dans les forêts et sur les rivières, et se livraient à la chasse et à la pêche. Ils s'étaient divisés par petites bandes, afin de ne pas s'exposer tous ensemble à devenir victimes d'un ennemi, dont ils ne pouvaient plus essayer d'arrêter les projets ambitieux et sanguinaires. Cette division fut elle-même la cause de leur perte.

Une armée iroquoise, venue de plus de 200 lieues, au milieu des neiges et des glaces, avait enveloppé tout le pays comme un vaste réseau, et elle s'était partagée avec tant de bonheur, qu'en moins de 2 jours, elle rencontra tous les Hurons séparés les uns des autres de 7 à 8 lieues, et en fit un terrible massacre. Il n'en s'en échappa qu'un seul pour porter à la colonie désolée, la nouvelle de ce nouveau malheur. Ceux qui survivaient à tant de catastrophes, se voyaient sous le poids d'une mort inévitable. D'un côté ils étaient menacés par la famine et la peste, de l'autre ils trouvaient partout la guerre avec les horreurs de la captivité et du supplice.

[A continuer.]

(4) Le 7 décembre 1649. Mss. Contemp.
(5) Le 8 décembre 1649. Mss. Contemporain.
La liste des prêtres met à tort la mort du P. Charbanel au mois de mai.

Citations des Journaux français

Des correspondances de Londres nous annoncent que la mort de lord George Bentinck a introduit, dans les partis politiques, un élément nouveau de combinaisons prochaines. Un rapprochement paraît s'ensuivre entre les fractions de l'opinion tory représentées par sir Robert Peel et lord Stanley.

— On a reçu, à Londres, des nouvelles du célèbre navigateur sir James Rosso, parti pour les régions arctiques à la recherche du capitaine Franklin, dont l'expédition polaire cause les plus vives inquiétudes. Ces nouvelles sont du 12 juin, et datées du détroit de Davis, par le 73^e de latitude. Une énorme barrière de glace empêchait les navires d'avancer plus loin vers le Nord, et aucun renseignement n'avait été encore recueilli sur l'objet principal du voyage.

— Divers cas de choléra s'étant manifestés à bord des bâtimens marchands de Hambourg et d'autres ports du Nord faisant voile pour l'Angleterre, l'ordre a été donné à tous les directeurs des douanes de soumettre à la quarantaine toutes les provenances de ces bâtimens.

— Un tremblement de terre s'est fait sentir à Madrid dans l'après-midi du 3 octobre. Cinq oscillations eurent lieu coup-sur-coup.

— La province de Ciudad-Réal (Espagne) vient d'être mise en état de siège.

— On écrit de Lisbonne que, dans la matinée du 30, le gouvernement a donné l'ordre d'arrêter plusieurs chefs supérieurs miguélistes et libéraux. On dit que les chefs septembristes ont fait des propositions à don Miguel, et que ses offres ont été acceptées. Les correspondances auraient été saisies, ce qui aurait motivé les arrestations.

— Le pouvoir central de Francfort, a, dit-on, ordonné la formation d'un corps de 60,000 hommes pour mettre un terme aux menées républicaines ; 12,000 hommes seront à Fribourg-en-Brigaw, 12,000 à Manheim, 12,000 à Memmingen, 12,000 en Saxe, avec le quartier général, à Altenbourg, et 12,000 à Francfort.

L'envoyé du pouvoir central de Francfort en Suisse, M. Raveaux vient d'adresser au Directoire fédéral une note, dans laquelle il récapitule tous les griefs de l'empire contre l'assistance donnée par quelques cantons aux républicains allemands, et menacé, en cas de non-satisfaction, de prendre toutes les mesures nécessaires dont l'application trouvera justification par la violation indiquée des devoirs internationaux, et commandée par l'honneur de l'Allemagne.

On écrit de Venise que les sentinelles d'un poste avancé ont été attaquées le 24 septembre par un grand nombre de tirailleurs autrichiens. Les sentinelles, tout en répondant avec vigueur au feu de l'ennemi, ont été obligées de se replier sur les forts. Le canon a contraint les Autrichiens à se retirer.

Grâce à l'intervention de la garde nationale, les charivaris ont cessé à Vienne.

La fermentation augmente dans la Transylvanie. Le second régiment vaque à refusé l'obéissance au ministère hongrois. Une réunion populaire de cinquante mille Valaques armés, tenue à Plassendoch, s'est prononcée dans le même sens.

Le déficit du budget autrichien ne s'élève pas à moins de 150 millions de francs pour cette année, et à 100 millions de francs pour l'année prochaine, selon les évaluations du ministère lui-même.

On fait de nouveau courir en Pologne le bruit de la prochaine vice-royauté du duc de Leuchtemberg, gendre de l'empereur de Russie.

La république a été proclamée, le 24 juin, à Tahiti, en présence de nos marins et de la population indigène.

Un nommé M. de Graindrecoart, employé au consulat de France, ami de M. Thouvenel, chargé d'affaires de la république, vient d'être condamné par les tribunaux d'Athènes à trente-cinq jours de prison pour un guct-apens, pendant la nuit, envers un Français. Les journaux d'Athènes, en enregistrant ce scandale, font des commentaires peu propres à soutenir la dignité de l'influence française en Grèce.

Israhim et Méhémet-Ali se trouvaient encore au Caire le 22 septembre, le premier très-souffrant et le second près de la mort.

Les Hongrois ont fait prisonniers le comte Georges Zichy et le comte Eugène accusés d'être d'intelligence avec Jellachich. Le premier a été pendu dans une île du Danube.

Le choléra a fait son apparition à Londres dans le cœur même de la métropole. Mercredi, deux personnes, le père et la fille, en ont été atteintes. Le père a succombé. Le fleau a également paru à Woolwich.

L'incident qui s'était produit, il y a un an, entre la cour de Rome et la Belgique, au sujet de la délégation d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire belge près le Saint-Siège, vient de se terminer d'une manière définitive.

Dès le mois d'avril dernier, la cour de Rome avait fait connaître que le choix de M. Leclercq était agréé. Cette agrégation

était conçue dans les termes les plus bienveillants pour l'honorable magistrat. Le gouvernement s'empressa de demander à M. Leclercq de se rendre au poste auquel il était appelé; mais M. Leclercq persista à décliner l'honneur de représenter la Belgique à Rome, déclarant, dans une lettre adressée à M. le ministre des affaires étrangères, le 9 avril, qu'il agissait ainsi, non par souvenir de ce qui s'était passé, mais parce que les événements politiques qui remuaient l'Europe étaient d'une nature trop grave pour qu'il pût se décider à s'éloigner de son pays à d'aussi grandes distances.

M. le prince de Ligne vient d'être nommé ambassadeur à Rome en remplacement de M. Leclercq. M. le prince de Ligne sera, en même temps, accrédité près des autres cours d'Italie.

L'issue qui a été donnée à cette complication consolide heureusement les bonnes relations entre la Belgique et le Saint-Siège.

Des nouvelles de Barcelone, du 30 septembre, annoncent la suppression du journal *el Constitutional*, sur le motif qu'il s'efforçait d'exciter les passions et de diviser les défenseurs d'Isabelle.

Toutes les cellules des prisons de Madrid sont occupées. Le nombre des personnes emprisonnées est de six cents, dont cinq cents hommes et cent femmes.

On écrit de Malte: « Le choléra sporadique, la cholérine, la diarrhée et la dysenterie sévissent ici parmi les soldats et les femmes et enfants des soldats. La mortalité est quelquefois si rapide que l'on n'a pas le temps de transporter le malade à l'hôpital. Dans les îles Ioniennes ont précaité à l'égard de Malte vingt-un jours de quarantaine; la Sicile et Naples, cinquante-un jours; la Grèce se contente d'une quarantaine de cinq jours à l'état d'observation. »

Des journaux du cap de Bonne-Espérance nous apprennent que Prétorius a de nouveau levé l'étendard de la révolte contre l'autorité de la reine. On avait envoyé des troupes à sa poursuite; sir H. Smith devait suivre; il a offert 1,000 liv. st. pour la capture de Prétorius.

On annonce, d'après des nouvelles récentes de l'Océanie, que le commandant de nos forces navales, d'accord avec la reine Pomaré, avait jeté les fondements d'une ville qui sera désormais la capitale de l'île de Taïti.

Le château de Claremont réunit en ce moment presque toute la famille de l'ex-roi des Français. On sait que le 6 octobre est l'anniversaire de la naissance de Louis-Philippe, qui atteindra ce jour-là sa 75e année.

Les représentants économes.

Les rumeurs, les cris, le vacarme incandescent d'une partie de l'Assemblée nationale ont étouffé la proposition de M. Dalbis du Salze, tendant à supprimer l'indemnité des représentants. Nous ne reviendrons pas sur la question de l'indemnité en elle-même; nous croyons seulement devoir recueillir quelques-uns des commentaires qui ont cours dans le public, le tout dans les intérêts même de la représentation nationale.

On se permet de dire que, chez un certain nombre de représentants, le désir de s'assurer le plus long-temps possible une liste civile quotidienne de 25 fr., ne serait pas étranger à la prolongation indéfinie de la session. Remarquez que chaque jour, beaucoup d'entre eux, souvent deux cents, trois cents, et d'avantage, font défaut à leur poste, sans aucun motif valable, et n'en touchent pas moins leurs 25 fr. Oh! pour cet éparpillement ils sont d'une ponctualité exemplaire.

Une autre observation provoque aussi maintes critiques.

Quand la nation a doté ses représentants de 25 francs par jour, elle a entendu, probablement, leur donner les moyens d'avoir un certain *decorum*, d'existence; elle a présumé, apparemment, que les 25 fr. reviendraient de la sorte, à la circulation. Ainsi l'avait compris le commerce de détail, les spectacles, tous les établissements publics, et dans leur détresse ils avaient fondé quelques espérances sur l'ouverture de l'Assemblée nationale.

Or, beaucoup de représentants paraissent considérer la chose tout différemment. Ils vivent avec une économie que l'on peut appeler rigoureuse; ils dînent à 40 sous, voire même à 32 sous; ils ne dépensent pas au-delà de 5 francs par jour, et nous ne comptons pas les dîners ministériels, qui sont autant d'épargné sur le restaurant. Si ces représentants économes ont envie de se donner le régal du spectacle, ils ne dédaignent pas de rechercher une loge ou une stalle de faveur; d'occuper gratis, dans un théâtre à court de recettes, une place que la nation leur fournit grassement le moyen de payer.

De la sorte, ces députés si rangés mettent bien de côté 20 fr. par jour, sur les 25; cela fait 600 fr. par mois. Si, par des discussions élastiques, par des lois organiques à perte de vue, on fait durer la session un an, ce sera 7,200 fr. qui grossiront l'escarcelle de chaque représentant si bon ménager; et qui serviront à l'achat d'une pièce de terre, d'une inscription de rente ou autres placements. Tel n'était pas le but de l'institution.

L'indemnité n'aurait-elle pas un grave

inconvenient, quand elle ne ferait que prêter matière à des critiques de cette nature ? La considération de l'Assemblée ne risquerait-elle pas d'en souffrir quelque dommage ?

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 3 NOVEMBRE 1848.

Mexique.—Une insurrection avait été fixée pour le 29 octobre. Elle avait pour chef Almarte et quelques autres. Le gouvernement avait appelé la garde nationale et pris toutes les mesures nécessaires. Le but des insurgés avait été manqué. Iturbide et plusieurs autres officiers ont été emprisonnés. Le rappel de Santa-Anna au pouvoir est considéré comme certain.

Yucatan.—On craignait la prise de Scotuta et Tekasa par les sauvages.

Décision importante.—Les journaux rapportent que la cour du Banc de la Reine du district de Montréal vient de décider que les deniers appartenant au fonds des Ecoles et dus aux Instituteurs, ne peuvent être saisis entre les mains des Commissaires d'Ecoles, parceque, 1o les Commissaires ne sont pas les débiteurs des Instituteurs, mais seulement la voie par laquelle les deniers parviennent aux instituteurs ; 2o parce que la loi s'oppose à la saisie des salaires des officiers publics.

Cette question n'a pas encore, que nous sachions, été soulevée devant les tribunaux du district de Québec.

Résolutions adoptées par les Comités de Vaudreuil et de Chambly.

Nous publions avec plaisir les résolutions en faveur de l'administration, adoptées par les électeurs des populeux et importants comtés de Vaudreuil et de Chambly. Nous leur donnons publicité avec d'autant plus de plaisir, qu'elles sont l'écho des sentiments de tous les gens sensés et honnêtes qui ont vraiment à cœur l'intérêt de leur pays.

Comté de Vaudreuil.—“ Résolu que les habitants de ce comté conjointement avec l'immense majorité des habitants de cette Province, ont la plus grande confiance en l'habileté, la prudence, l'expérience et le dévouement au bien public des membres de la présente administration. ”

Comté de Chambly.—“ Résolu que l'administration provinciale est une administration qui possède la confiance des

habitants du pays et qu'elle paraît disposée à faire tout en son pouvoir pour avancer les intérêts de cette province. ”

Le docteur Kimlin a abandonné la rédaction du *Québec Mercury*. Nous souhaitons à notre ex-confrère, tout le succès possible dans la nouvelle carrière qu'il embrassera.

Nous avons reçu les 4ème et 5ème livraisons (vol. 2) du *Répertoire National*. Elles contiennent plusieurs articles vraiment remarquables et qui vont jusqu'à la date de 1840.

Le *Village de Chambly*, par proclamation en date du 26 octobre, a été érigé en municipalité séparée.

Une autre proclamation en date du 21 du même mois, érige un nouveau Township sous le nom de Chicoutimi, Territoire du Saguenay.

Le conseil de ville de Washington prend des mesures contre le choléra. Le nôtre ne devrait-il pas en faire autant ?

L'hon. M. Dixon, H. Lewis, sénateur des Etats-Unis pour l'Alabama vient de mourir au National Hotel.

Malgré le temps douteux qu'il a fait lundi, l'exhibition a eu lieu sur les plaines d'Abraham. Les animaux y étaient en grand nombre, et on a remarqué plusieurs articles de manufacture canadienne.

Vol.—Un vol a été commis à Valcartier dans l'auberge d'un nommé Dunlevy, pour la valeur de £78. Les voleurs, du nom de Daniel Molloy et J. Charbonneau ont été saisis par la police. On a retrouvé sur eux la somme de £18.

La corporation de cette ville va ouvrir une nouvelle rue qu'elle nommera “Scott” à partir de la rue Gabriel à la Grande Allée.

Les classes du soir des Frères de la doctrine chrétienne doivent s'ouvrir de nouveau ce soir à huit heures. Nous y invitons tous les jeunes ouvriers.

Le col. Fraser, député quartier maitre général est décédé à Montréal.

Le pain se vend actuellement 20. sous.

Le *Spectator*, journal publié, en langue anglaise, en cette ville, a annoncé lundi à ses lecteurs qu'il paraissait pour la dernière fois, faute d'encouragement, croyons-nous. Ce journal était l'organe d'une partie de la population irlandaise de cette ville.

Le journal *Emigrant*, publié aussi à Québec, a cessé de paraître il y a quelque temps.

Nous apprenons des *Mélanges* que le chemin de fer de Lachine a été vendu à M. George Simpson, pour la somme de £30,000. Il a coûté £150,000.

Nous avons le regret d'apprendre que le feu a détruit les moulins de la seigneurie de Beauharnais, vendredi dernier. Nous n'avons pas appris les particularités de cet accident. On dit que les moulins étaient assurés à la compagnie d'assurance de Montréal au montant de £2000.—*Min.*

M. Holmes, du Séminaire de Québec, a reparu mercredi, dans la chaire de la cathédrale, à la grande satisfaction de tous les fidèles. Nous sommes informé que ce Monsieur prêchera les sermons de l'Avant.

Devons-nous le dire ?—On pourra se convaincre par la liste que nous publions plus bas, que nos abonnés retardataires de la Campagne ont beaucoup fait d'efforts pour nous faire parvenir le montant de leurs souscriptions. Depuis le 18 octobre, jour où nous avons exprimé publiquement nos vœux et nos espérances, par rapport à l'avenir de notre feuille, nous avons reçu, par la poste, la jolie somme de... **Six centins et six sous** !... en compte sur une somme de plus de NEUF CENTS PIASTRES, qui nous est maintenant dû pour environ 475 à 525 abonnés !

En publiant un tel fait, nous n'avons pas l'intention d'offenser personne ; car nous savons que la presque totalité de ceux qui retardent de payer, le font par oubli, ou attendent des occasions pour le faire, mais nous n'en souffrons pas moins, et nous devons nous plaindre, dans notre intérêt comme dans celui de nos abonnés, car personne ne doit ignorer que ces retardements font un tort considérable au propriétaire.

Espérons, enfin, que dans ces huit jours, chaque abonné se fera un devoir de nous adresser par lettre le montant de ce qu'il nous doit.

Québec, le 26 octobre 1848.

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous informer que les classes du soir commenceront le vendredi, 3 novembre prochain, à 7 heures du soir. L'instruction ordinaire aura lieu ce jour-là, à 8 heures.

Je suis monsieur le président,

Votre très-humble
et obéissant serviteur,

FR. ZOZIMY.

A Mr Prud. Vallée, président du comité de régie de l'école du soir des Frères.

[Du Canadien.]

Un journal de Londres contient un avis du secrétaire de la compagnie du chemin de fer entre St. Andrews et Québec, demandant des soumissions pour 300 tonneaux de liesses, ce qui indique que cette compagnie n'est pas seulement à l'état de projet.

(Des Mélanges Religieux.)

ACCIDENT.—Samedi, au moment où le train du chemin de fer de Laprairie arrivait au quai, un des passagers des chars de seconde classe voulut descendre avant le temps, et d'un bon s'élança par terre. Mais au même moment, une ligne parallèle

à la route des premiers chars, et passa sur les jambes du malheureux passager; on pense qu'il faudra lui faire l'amputation des deux jambes.

[De la Minerve.]

Portrait de l'abbé Chiniqui.—Nous recevons à l'instant un bien beau portrait de M. l'abbé Chiniqui, apôtre de la Tempérance en Canada, peint par M. Théophile Hamel et lithographié à New-York, par M. F. Davignon. M. Chiniqui est peint, revêtu du surplis et dans l'attitude du prédicateur, tenant le crucifix d'une main et l'indiquant de l'autre. L'ouvrage est bien exécuté, bien beau.

Il y a eu hier, à Longueuil, un nombreux concours des citoyens de la paroisse, des paroisses voisines et de Montréal réunis pour présenter à M. l'abbé Chiniqui, son portrait en peinture, comme témoignage de l'estime qu'ils entretiennent pour lui et de leur reconnaissance pour ses travaux utiles et fructueux dans l'œuvre de la Tempérance. Cet ouvrage est aussi dû au pinceau habile de M. Hamel.

On nous dit que l'assemblée était très-imposante et organisée de manière à présenter un très beau coup-d'œil. On a transporté le tableau à la porte de l'église au son de la musique, et le concours était suivi d'un corps de cavalerie formé par les jeunes gens de la paroisse de Longueuil. Parmi les orateurs qui ont porté la parole, on nous a nommé M. F. X. Valade, instituteur, ensuite le Père Chiniqui lui-même, M. Hamel, le peintre canadien, et M. le Dr. Beaubien, représentant du comté. Tous ont parlé avec beaucoup d'effet et quand M. le Dr. Beaubien a terminé son discours, les braves habitants de Longueuil ont encore donné une preuve de leur adhésion parfaite au ministère actuel, en poussant unanimement des hurrahs enthousiastes pour l'administration de Lord Elgin.

Bulletin Commercial.

La fleur se vend, à Montréal, 24s.—Blé du Haut-Canada, 5s. 6d. rouge, 4s. 6d. à 4s. 9d.—Pois, 2s. 6d.—Beurre, 1ère. qual. 64d. à 7d; 2ème. do. 6d. à 64d; 3ème. do. 5d. à 54d.—Lard, 1ère do. 82s. 6d. à 85s.; 2ème do 65s.; 3ème 55s.

A New-York une vente de 7,000 à 8,000 quarts de fleur a eu lieu pour \$5 18s. à \$5 21cts.—Lard \$12 12cts. à \$12 75cts.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

La collecte faite en faveur des missions de Mgr. Demers à l'Eglise de St. Patrice, le jour de la Toussaint, s'élève à la somme de £50.

Une nouvelle église catholique sera consacrée à St. Augustin, (Philadelphie) Dimanche prochain, 5 novembre par Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Philadelphie.

—Nous voyons par le *Catholic Telegraph*, qu'une retraite commencera dans l'église de St. André, diocèse de Cincinnati, le 30 novembre prochain sera suivie la consécration de la nouvelle église de St. Joseph, qui doit être inaugurée le jour de l'immaculée Conception, fête nationale et patronale du diocèse.

DE L'ÉTRANGER.

Un changement complet vient de s'opérer, dit-on, dans la direction de la rédaction de *l'Ami de la Religion*. Mgr. Neysière, prélat romain, abandonne le journal, qui passe dans les mains de MM. les abbés Dupanloup et Ravignan, et de M. de Montalembert.

—Les trappistes de Soligny (Orne) ayant intenté un procès au maire de cet commune, qui avait interdit l'accès des urnes électorales à plusieurs d'entr'eux, ont pleinement obtenu gain de cause. Le maire a été condamné aux frais et aux dépens.

—Les persécutions contre les catholiques redeviennent à l'ordre du jour chez nos bons voisins de Suisse. Le 25 septembre, le préfet de Fribourg, soignant de croire à quelque complot, s'est rendu à l'évêché en compagnie de quatre gendarmes, en l'absence de l'évêque. Il a pratiqué une fouille générale. Il n'est pas besoin de dire que M. le préfet n'a trouvé ni armes, ni correspondances dangereuses pour la sûreté publique. Il n'a trouvé que la honte et le ridicule.

—Le clergé catholique de Fribourg ne s'est pas laissé effrayer par les menaces du conseil d'Etat. La circulaire de l'évêque a été lue au jour indiqué par tout le clergé rural, hormis par deux ou trois curés qui, conjointement avec le chapitre de Saint-Nicolas, jugèrent à propos d'opérer aux hommes plutôt qu'à Dieu. Les curés fidèles à la voix de leur supérieur légitime sont en butte à des mesures coercitives d'une rigueur extrême, et il ne s'agit de rien moins que de l'arrestation de tous les pasteurs. Comme on craint un soulèvement populaire, le saint évêque de Fribourg a adressé à son clergé une nouvelle lettre, dans laquelle il l'exhorte à calmer l'effervescence et à marcher aux cachots avec joie.

Le rongisme, si discrédité en Allemagne, s'est réfugié à Vienne. Il y a choisi pour temple un théâtre, où il y a établi son culte. Le dimanche 24 septembre, l'auteur de cette folle doctrine a débité une de ses diatribes contre l'église catholique; puis il a distribué la cène à une assistance dont pas un membre ne croyait en Jésus-Christ. Plusieurs centaines de catholiques de Vienne n'ont par craint de se faire les prosélytes d'une semblable secte. C'est là malheureusement le résultat des principes déposés par Joseph dans sa scandaleuse législation.

Les murs de Vienne se couvrent de placards insultants pour l'Eglise catholique. Mais heureusement le mal s'arrête à Vienne. Les mœurs moins dépravées des foubourgs qui entourent la capitale sont un obstacle à l'envahissement de ce culte impie. Une pétition du clergé a été adressée à l'Assemblée constituante pour demander l'élimination complet des codes de l'empire, de tous les décrets et ordonnances rendus *in publico ecclesiasticis* par l'empereur Joseph.

—Depuis le succès de la diète fédérale suisse contre le *Sunderbund*, on pouvait craindre que le parti vainqueur n'abusât de son triomphe contre le canton de Fribourg et contre le catholicisme. Cette prévision n'a pas tardé à se réaliser. Au moment où le canton de Fribourg va être appelé à voter la constitution, Mgr. l'évêque de Genève et Lausanne a cru devoir donner aux catholiques de son diocèse une instruction, non sur la constitution en elle-même, qu'ils s'abstient de juger, mais sur la sainteté du serment, sur ses conditions sur ses effets. Cette inscription ne contient que des vérités vraiment incontestables, et la seule influence qu'elle puisse exercer, c'est d'exciter ceux qui la liront à ne pas prêter leur serment à la légère, mais à bien se rendre compte de ce qu'ils promettent, et de la conformité de leurs promesses avec la loi de Dieu.

Cette espèce de mandement de Mgr. l'évêque de Genève et de Lausanne a excité une telle exaspération dans le conseil d'Etat, qu'il a fait défendre à l'évêque, "sous sa responsabilité personnelle, de publier quoique ce soit, sans autorisation préalable;" arrendu qu'il avait déclaré la constitution hérétique. Le prélat a répondu le 22 septembre "qu'il n'avait pas déclaré la constitution hérétique, que sa circulaire était purement doctrinale, et qu'en la publiant il avait exercé un droit et rempli un devoir du pontificat!" En même temps, il a refusé péremptoirement, comme il le devait, de soumettre, en matière religieuse son initiative d'évêque catholique, à la censure de l'autorité temporelle.

Alors le conseil d'Etat, qui avait gardé jusque-là quelques mesures, a franchi les dernières limites, et a adressé au prélat une véritable philippique, aussi inconvenante par la forme qu'injuste par le fond. Voici comment elle se termine:

"Il est temps de réprimer ces coupables tentatives, de déchirer le voile dont vous les couvrez, de désabuser le diocèse d'une manière ou d'une autre, de le sauver à tous prix des pièges que vous lui tendez. Les cinq cantons qui le composent se sont déjà entendus à ce sujet, et la confédération est là pour nous assister au besoin. Mais

alors, malheur à ceux qui auront provoqué une nouvelle occupation militaire! Malheur aux intriguants qui auront conspiré contre le pays! Ils seront seuls responsables des conséquences.

« Loin d'être soumis à une synagogue de Juifs ou aux persécutions des empereurs, vous avez le bonheur de vivre sous la loi de chrétiens catholiques, profondément attachés à la foi de leurs pères, mais aussi profondément pénétrés de leurs droits et de leurs libertés, sous la loi de chrétiens catholiques fidèles à leurs serments et aux devoirs qu'ils ont juré d'accomplir pour l'ordre et la tranquillité de votre patrie.

« Lorsque votre conduite les aura contraints à exercer contre vous un acte de justice, cette justice ne frappera point l'Eglise ou l'évêque de cette Eglise, elle frappera le criminel; elle ne frappera point l'évêque dans la sainteté de son sacerdoce et dans le respect dû à son ministère, elle atteindra l'évêque qui, oubliant tous ses devoirs, a levé l'étendard de la révolte; le prêtre selon et ennemi de l'évangile, qui, pour satisfaire, de vaines idées d'ambition et de domination, n'a pas craint d'attirer sur tout un pays les horreurs de la guerre, la ruine et la désolation.

« Ne vous faites donc plus illusion ni sur la crédulité de vos subordonnés, ni sur la longanimité du pouvoir. La lumière se fera sur le canton; mais pour ses ennemis, ce sera l'éclair qui accompagne la foudre.

« Agréez, révérendissime, l'assurance de toute notre considération.

Le président, SCHALLER.

« Le chancelier, S'BERCHTOLD. »

Il est évident, d'après les dernières déclarations du clergé du diocèse de Genève et de Lausanne, qu'il n'abandonnera pas son évêque. Ainsi, voici une lutte engagée entre l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle; lutte d'autant plus grave que la presque unanimité du canton de Fribourg est pour l'autorité spirituelle. Le gouvernement compte sur les baïonnettes de Berne et de Vaud. Il y a là les semences d'une nouvelle guerre civile en Suisse, et le parti révolutionnaire se montre là où il est partout, intolérant et oppressif.

☞ **Avis.** — Nous prions ceux de nos abonnés qui auraient les nos. 37, 38, et 39, et qui ne les conservent pas de nous les faire parvenir; nous les leur paierons double. En les remettant au porteur du journal, ils nous parviendront.

VENTES PAR ENCAN.

Bois, Pin, Orme, Chêne, samedi matin à 11 heures au quai de Léve & Cie.
Vente d'immubles, le 6 nov. R. G. Belloc.

Correspondance.

Sommes reçues du 18 octobre au 3 Nov. 1848.

Dr. F.... écr. St. Michel-2d Sem.
Chs. T. D...., écr. Trois-Pistoles.—Lettre reçue. C'est correct.
Messire G.... Cacouna.—3e Semestre.
D. V. St. C.... écr. Sherbrooke.—Lettre reçue. Vos conditions sont reçues.
Mr. Frs. C.... Melbourne.—Journaux expédiés.
Mr. Valère O.... Lennoxville.—do.
Mr. Ol. C.... Sherbrooke.—do.
Mr. Urb. B.... Sherbrooke.—do.

Débitures Provinciales.

Bureau du Receveur-Général,
Montréal, 27 octobre 1848.

Montant des Débitures Provinciales payables avec intérêt sous 12 mois de leur date, à 6 par 100. Montant déjà émis, £142,920 0 0	
Do pour la semaine expirée ce jour.....	6,122 10 0
TOTAL, £149,042 10 0	
Reçues en paiement de droits depuis le 17 juillet 1848,	71,867 10 0
Montant en circulation	£77,175 0 0
	L. M. VIGER, Rec.-Gén.

Certifié,
(Signé) Jos. CARY,
Dép. Insp.-Géné.

DÉCÈS.

Le 23 du courant au foubourg St. Roch. Mr. JACQUES VEZINA père, à l'âge avancé de 75 ans et six mois. Les funérailles auront lieu Dimanche après vêpres: ses parents et amis sont priés d'y assister sans aucune autre invitation.

A St.-Rémi, le 22 octobre courant, après une maladie de cinq mois, soufferte avec la plus parfaite résignation, demoiselle Emélie Caroline Beaudry, âgée de 24 ans et 25 jours, fille aînée de feu Louis Beaudry, en son vivant marchand de la ville des Trois-Rivières.

Décédée à Yamachiche, le 4 du courant, dans la 24me. année de son âge, Dlle. Julie Séraphine Lesieur, 2de. fille du major Charles Lesieur.

AVIS.

Comite' de Secours.

TOUTES personnes tenant des billets pour PREMIUM, sont par le présent informées, qu'à défaut par elles de se conformer aux conditions contenues, es-dits billets d'ici au PREMIER DECEMBRE prochain, iceux dits billets seront nuls et de nul effet.

L. G. BAILLARGE,
Président.
OL. ROBITAILLE,
Secrétaire.

Québec, 30 octobre, 1848.

Mount Eagle Tripoli.

A vendre par le Soussigné :

L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; et enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal-neuf.

—AUSSI—

50 boîtes de ferblanc I. C. charcoal.
50 do do tôle.

James Ferster,
Rue St. Jean en face du général Wolfe.
Québec 18 oct. 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SAN-TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, uront des renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETU.

29 septembre 1848.

DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES,
G. G. ARDOUIN,

DISPENSARE DE QUEBEC.

Au coin du Séminaire, des

RUES

FABRIQUE & HOPE.

Medicaments Brevetés, etc.

Le soussigné prend la liberté de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a reçu directement de Londres par les barques *Durham* et *Pearl* un assortiment très étendu de VÉRITABLES MEDICAMENTS BREVETES DE DROGUES ANGLAISES, de PRODUITS CHIMIQUES de PARFUMERIE, etc.

—Ainsi que—

Un choix très recherché de PEIGNES de tous genres en ECALLE et en CORNE.

Flacons d'odeur de verre coupé, montés en argent et autres pour la toilette.

—Aussi—

Vieux savon de Windsor et autres pour la barbe et la toilette.

Le tout à tres-bas Prix.

G. G. ARDOUIN,

Québec 20 octobre 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 23 juin 1848.

Avis à nos abonnés.

La prochaine Session Parlementaire sera mémorable dans les fastes de l'histoire du Canada. Les questions qui y seront soulevées sont du plus haut intérêt. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre à l'horizon pour nous, ainsi préparons nous à nous mettre à la hauteur des circonstances. Le vaste champ d'observations qui se présente va donner au journal le plus grand intérêt. Nous publierons tous les débats de la Chambre d'Assemblée ainsi que les discours qui seront prononcés, indistinctement, sans nous occuper de quel parti appartiendront les orateurs.

Puis viendront d'intéressants débats sur

La liberté du Commerce,
L'Education du peuple,
Le Rappel de l'Union,
Le Rappel des lois sur la navigation,
La libre navigation du St. Laurent,
La Réforme Postale,
etc., etc.

☞ Nous recevrons des abonnés pour le temps de la session.

☞ Le journal ne sera pas expédié pendant la Session à ceux qui n'auront pas payé leur abonnement, d'ici à ce temps, et ce n'est que juste.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE REDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,
NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Denskins, patrons de Vestes, Flanelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Métrines français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirtings blancs et coloriés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUST—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant.
Québec 20 Septembre.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

LE

Repertoire National,

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser, chez les principaux libraires du Canada; ou à Mr. M. F. VÉSINA, agent.
Québec, 15 Sept. 1858.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association.

par ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Secrétaire-Archiviste,
de l'Inst. Canadien.**FROMAGE DE GRUYERES.**

LES Soussignés viennent de recevoir par le *John & Eleonore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Dr. GIROUX,

APOTHAICAIRE,

a transporté son Établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.

J. CREMAZIE,

AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de M^r. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'ancien Couvent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,

Québec, 17 juillet 1848. Secrétaire.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15c, sur le pont, 5c.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

M. Parry, Architect, demeure, rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost.
Québec, 25 février, 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec.
Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville,
Vis-à-vis chez M. Benjamin.

Québec, 6 octobre, 1848.

Livres de prières et de piété à bon marché.Place du Marché
de la
HAUTE-VILLE.**THOS. CARY,**Place du Marché
de la
HAUTE-VILLE.

VIENT de recevoir de France un assortiment de LIVRES de prières, reliés en basane de couleur, et en velours, avec agrafes et ornements d'or, plusieurs collections de la Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, Bibliothèque des Petits Enfants, Bibliothèque de l'Enfance Chrétienne, Bibliothèque Pieuse, et Bibliothèque des enfants pieux.

Toutes ces collections sont richement reliées et seront vendues au plus bas prix.

Québec, 23 octobre 1848.

THOS. CARY,